

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL

Du 20 NIVOSE, an 5^e. de la République française.
(Lundi 9 JANVIER 1797, vieux style.)

(DICEAN VERUM QUID VETAT?)

A V I S.

Le propriétaire de ce journal ayant à regretter la mort du citoyen Leroux, chargé de sa correspondance, prie les abonnés d'adresser désormais leurs lettres au directeur du Véridique, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, n^o. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

Cours des changes du 19 nivose.

Amsterdam	60 $\frac{1}{2}$ 61
Hambourg	190
Espagne	11 2 6
Gènes	91 $\frac{1}{2}$ 90
Livourne	102 $\frac{1}{2}$
Bacle	$\frac{1}{2}$ p à vue.
Piastre	5 4
Quadruple	79
Or fin	101 10
Souverain	33 12 6
Mandat	1 10 6

NOUVELLES ETRANGERES.

PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Londres, le 31 decembre.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 30.

M. Pitt, après avoir lu le message dans lequel sa majesté annonce à la chambre des communes la rupture des négociations et l'arrivée du lord Malmesbury, a fait la motion de l'adresse d'usage; il n'a pas manqué de provoquer l'indignation de tous les anglais contre la conduite que le directoire a tenue vis-à-vis de leur envoyé; il se plaint d'abord que le gouvernement français n'a répondu que par une note verbale à une note écrite qui lui fut remise par l'ambassadeur de Danemarck, et dans laquelle le ministère anglais, désirant la paix, demandoit si le directoire consentiroit à envoyer des passe-ports à un ministre plénipotentiaire que sa majesté le roi d'Angleterre se proposoit d'envoyer en France, et auquel le ministre français se contenta d'annoncer de vive voix qu'il enverroit des passe-ports quand il seroit sur les frontières de France.

M. Pitt, en parcourant tous les actes de la négociation, essaie de prouver que le désir de la paix et la

meilleure foi animoient l'Angleterre; pour prouver combien il y avoit de générosité dans les intentions pacifiques du ministère anglais, il fait un tableau desirant de la situation de la France, et ajoute que c'est dans les messages même du directoire qu'il a puisé ces tristes peintures de nos souffrances. Il prétend que le lord Malmesbury, en redemandant la Belgique que l'Angleterre ne pouvoit donner à la France sans l'aveu formel de l'empereur, le Milanais dont la possession est encore incertaine, et quelques pays entre le Rhin et la Moselle, que les armées autrichiennes peuvent reprendre au premier moment, il assuroit à la France, outre la restitution de ses colonies, la Savoie, le comté de Nice et Avignon dont on ne parloit point, de peur de briser ses traités avec la Sardaigne; qu'il est très-vrai que le lord Malmesbury, dans une conférence particulière qu'il eut avec Charles Lacroix, annonça qu'il ne solliciteroit rien de ses prétentions sur les Pays-Bas, mais que sur tout autre objet il écouterait ses propositions; que les avantages de la restitution de Sainte-Lucie, Tabago, Saint-Domingue, sont immenses; que la France ne peut pas regarder comme sa possession la partie de Saint-Domingue que l'Espagne lui a cédée au mépris du traité signé à Utrecht en 1763, et par lequel le roi d'Espagne promet de ne céder aucune de ses possessions dans les deux Indes, sans le consentement de l'Angleterre. L'objection tirée de la constitution, qui ne permet pas d'allier aucune partie du territoire français, lui paroit vaine et ridicule, puisque le principe qui consacre l'unité et l'indivisibilité de la république, ne peut s'entendre que par opposition au fédéralisme, et que c'est blesser toutes les notions, que de mettre avant la paix, au rang des possessions, les conquêtes qu'on a pu faire pendant le cours de la guerre.

Il demande si l'indivisibilité de la république a empêché qu'on ne lui prit l'isle de Tabago. C'est dans ce sens que les français eux-mêmes, s'ils veulent que leur constitution ne les rende incapables de former aucun traité de paix et d'alliance, doivent raisonnablement l'entendre; autrement il faudroit dire qu'ils seroient contraints de faire couler provisoirement le sang européen, jusqu'à ce que leur assemblée de révision eût permis à leur gouvernement de restituer une partie des pays qui seroient tombés en leur pouvoir pendant la guerre, c'est-à-dire, que les calamités de la guerre seroient nécessairement prolongées pendant neuf ans, par l'heureuse interprétation de la constitution française; il s'élève avec violence, contre l'insolence et l'impertie de ceux qui demandent un *ultimatum*, sans

vouloir faire connaître eux-mêmes leurs dispositions, et chassent honteusement l'envoyé d'une grande nation, parce qu'il ne le présente pas dans les 24 heures; il trouve que la proposition du directoire de correspondre par des couriers, est un nouvel outrage, que ce système détruit celui que le directoire avoit eu tant de mal à adopter, et montre à découvert la perfidie du directoire qui ne vouloit pas entendre parler de couriers avant que les bases de la négociation n'eussent été posées et consenties par les deux gouvernemens, et ne veut plus correspondre que par couriers, au moment où la discussion des rétrocessions respectives, rendoit la présence d'un négociateur nécessaire, et l'euro de couriers presque inutile.

Il termine ainsi son discours: «Continuerons-nous la guerre, ou enverrons-nous en France un courier pour reconnaître sa supériorité sur ce pays? J'aime à croire et à déclarer qu'aucun membre du conseil de sa majesté ne seroit capable de signer une soumission aussi humiliante; je suis assuré qu'il n'y a dans la chambre aucun membre qui pût demander que les ministres consentissent à un pareil opprobre; et qu'enfin il n'y a pas dans les états de sa majesté, un sujet assez vil pour remplir en pareil cas les fonctions de courier.»

M. Erskine s'est opposé à l'adresse; mais au milieu de son discours, une incommodité subite l'a contraint de céder la parole à M. Fox qui, à la suite d'un discours très-véhément, a proposé l'amendement qu'on va lire:

«Nous, les fidèles communes de votre majesté, ayant vu, avec un chagrin inexprimable, que les négociations avec le directoire de France ont été subitement et brusquement rompues, croyons qu'il est de notre devoir de vous parler avec la franchise et le dévouement qui conviennent aux représentans d'un grand peuple. Nous remarquons avec peine que, d'après les mémoires et autres instructions qui ont été soumis à notre examen, il ne paroît pas que vos ministres aient désiré aussi sincèrement la paix, que l'annonçoit leurs nombreuses déclarations. Le peu de sincérité qu'ils ont mis dans les ouvertures de paix, se prouve par la manière dont ils ont insisté sur la restitution des Pays-Bas; ils en ont fait le *sine qua non* de leurs conditions; et l'ennemi profitant de la mauvaise conduite et de l'incapacité des ministres, en a pris une nouvelle force dans ses prétentions. Vos fidèles communes ont sur-tout vu avec regret, que lorsque les français n'étoient encore maîtres que d'une petite partie de l'Empire germanique, que vos armes pouvoient encore défendre la Hollande, que vos alliés étoient fermés dans leur union, et gardoient au moins une apparence de sincérité dans leurs professions, vos ministres n'aient fait aucuns efforts pour donner la paix à l'Angleterre et à l'Europe, mais aient au contraire opiniâtrément refusé d'entrer en négociation avec la république française, non qu'ils en fussent éloignés par aucun raison solide, non que cette république fût réellement l'ennemi de toutes les nations, mais pour afficher une insolente préférence pour les usages des anciennes cours de l'Europe, en essayant de prouver que la république de France étoit incapable d'entretenir des relations de paix et d'amitié; vos ministres ayant en conséquence conseillé à votre majesté de recommander dans les discours émanés du trône, la continuation d'une

(2)
guerre ruineuse en elle-même après les plus funestes désastres causés par la défection de vos alliés; vos fidèles communes vont procéder à la recherche des causes de la conduite criminelle de vos ministres qui ont entraîné la nation dans le gouffre de malheurs, et opéré la rupture des négociations.»

Cette amendement a été rejeté à la majorité de 212 voix sur 37.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Vendôme, 15 nivose.

Ces jours derniers l'administration municipale a découvert un complot formé par une partie des détenus contre les autres. Ce complot avoit pour but de se défaire de Pillé, l'un d'eux, qui a fait dans son interrogatoire des aveux précieux. On lui avoit ordonné de se pendre sous trois jours, sinon qu'on lui en éviteroit la difficulté, et on avoit été jusqu'à lui désigner le lieu où il devoit faire sur lui-même cette exécution. On avoit été jusqu'à lui prescrire la manière dont il devoit s'y prendre. Pour que l'événement ne surprit personne, on travailloit à le faire passer pour fou; on lui avoit dicté une lettre pleine d'extravagances à l'accusateur national Vieillard. Cette lettre rouloit sur un prétendu mariage entre ce magistrat et mademoiselle Pottofeu, sœur d'un détenu.

Lorsque Pillé r. fusoit d'écrire, on le rouoit de coups, au point que de son habit il ne lui restoit que les deux manches. Cette conduite avoit deux motifs, et de présenter dans la félic de Pillé une cause de sa mort violente, et d'atténuer la force de ses aveux, en les faisant passer pour ceux d'un homme fou. Les détenus, par leurs intrigues auprès du geolier, et pour travailler plus facilement Pillé, étoient parvenus à le faire séparer de Philipp, son camarade et son conseil.

Tous ces faits sont constatés par la déclaration de Pillé, et par une enquête faite dans l'intérieur de la maison de détention.

PARIS, 19 nivose.

Une division de l'escadre aux ordres de l'amiral Morard de Galles, après avoir été tourmentée par les vents sur les côtes d'Irlande, est rentrée à Brest.

En attendant la publication des détails officiels sur les opérations des deux autres divisions, nous pouvons annoncer que 18,000 hommes ont été débarqués, et qu'ils ont été reçus comme des frères et des amis par les irlandais, qui ont témoigné, de la manière la moins équivoque, combien le joug britannique leur est insupportable.

Le directoire prétend que le corps législatif n'a pas le droit d'annuler ses arrêtés. Cette prétention, dont l'admission transporterait au Luxembourg le pouvoir législatif, puisque sous le nom d'arrêté, il ne tiendrait qu'au directoire de faire ou d'abolir des loix, a paru d'un ridicule achevé, et d'une mal-adresse inconcevable, mais elle a produit un bon effet, elle a donné l'éveil à tout le monde, sur l'ambition des cinq hommes, comme les appelle M. Despaze.

La garde du directoire a été sur pied toute la nuit,

et considérablement renforcée ; on a distribué des cartouches aux soldats ; les canons ont été chargés ; enfin tous les moyens de la plus vigoureuse défense ont été pris. On a entendu dans les rades voisines du Luxembourg, trois ou quatre coups de fusil ou de pétards, tirés de distance en distance, comme dans la nuit de la conspiration des mouchoirs ; nous ne savons pas encore ce que cela pouvoit signifier.

On a aussi doublé la garde dans les divers postes de la capitale ; mais on ne leur a point distribué de cartouches ; on leur a même donné des fusils sans chien. Ne pourroit-on pas dire que c'est pour se moquer d'elle, ou pour la faire assommer par les voleurs et les conspirateurs assassins, qu'on fait monter la garde à la prétendue garde nationale de Paris ?

Le général Buonaparte célèbre, dans une lettre au directoire, un de ses aide-de-camp nommé Muiron, qui est mort sur le champ de bataille d'Arcole. Il nous apprend que Muiron s'est beaucoup distingué en vendémiaire, par le zèle qu'il montra pour la défense de la convention. Nous l'ignorions. Aussi le général a-t-il cru devoir s'étendre sur cette partie de l'éloge funèbre de Muiron. Il fut très-utile ; ajoute-t-il, dans cette journée qui a sauvé la liberté. Il auroit pu se contenter d'écrire, *il fut très-utile à la convention* ; l'éloge n'en auroit pas été moins complet, ni moins touchant pour ceux à qui il est adressé ; et Buonaparte n'auroit pas contredit, pour louer un de ses officiers, et l'opinion publique et les jugemens de tant de tribunaux. La nation française qui, toute entière, a voulu la journée de vendémiaire, et qui sait que les soldats et les militaires subalternes trouvent leur devoir dans une obéissance aveugle qui ne connoît que les ordres, sans discuter les motifs ; la nation, dis-je, n'auroit pu garder, quand même elle l'eût connu, aucun ressentiment contre un officier qui a eru devoir être *utile à la convention*. Mais en l'examinant comme un de ceux qui ont *sauvé la liberté* dans cette funeste journée, on indispose contre sa mémoire tous les citoyens qui pensent (et c'est la grande majorité) que c'est la tyrannie qui s'est maintenue par la violence le 13 vendémiaire. Pourquoi ce souvenir du 13 vendémiaire poursuit-il Buonaparte au milieu de ses victoires ? Pourquoi veut-il le rappeler comme un de ses titres de gloire ? Est-il plus jaloux de la reconnaissance de certains hommes, que de la reconnaissance publique ?

Les feuillans et les jacobins ; Yorick et Trimm.

Yorick et son fidèle Trimm voyageoient en France vers l'an 1689, avec des malles, une bourse et un portefeuille bien garni. Près d'un certain bourg, dont le nom ne me revient pas, mais le nom n'y fait rien, huit grands gaillards bien découplés, bien nerveux, arrêtent la voiture. . . . Prêtez-nous, dirent-ils avec un air hypocrite, presque aussi poli qu'audacieux ; prêtez-nous le quart de tout ce que vous avez d'argent, de bijoux, d'effets et de lettres de change. Yorick balançoit. Huit pistolets dirigés à-la-fois vers sa poitrine, le décidèrent. Le partage se fit scrupuleusement. Lorsqu'il est achevé, les co-partageans donnent un reçu, portant promesse de rembourser. Yorick ouvrit de grands yeux, et regardoit Trimm de tems à autre, en lisant sa quittance. Ce n'est pas tout,

dirent les huit, il nous faut un certificat qui atteste notre bonne conduite et votre estime. Comment, reprit Yorick, mon estime ! est-ce que vous extravaguez ? — Au contraire. Les affaires du couvent sont dérangées. . . . — Vous êtes moines ? — Oui, feuillans ; pour raccommoder nos finances, nous empruntons le quart à tous les passans ; mais nous rendrons tout, principal et intérêt. L'usage que nous faisons de nos emprunts, les sanctifie. Vous en verrez l'exemple dans le Mercure galant, à l'article *bienfaisance*. Allons, votre certificat. — Un certificat d'estime à ces gens-ci ! marches Trimm, s'écria piteusement Yorick. Qu'en dis-tu, mon cher Trimm ? Mon cher maître, je suis tout aussi ébahi que vous ; mais ils sont les plus forts. Mon pauvre Trimm, je ne saurois m'y résoudre. Aussi-tôt deux pistolets lui sont appliqués sur les tempes, deux sur les oreilles, deux sur la gorge, et deux derrière la tête. . . . Oui, messieurs, je sens que vous êtes en effet très-estimables. Donnez votre papier, que je le signe. Le protocole étoit tout dressé. Il signe. On lui fait de grandes révérences, on l'aide à remonter dans sa voiture.

A deux lieues de là, il rencontre une autre bande. Il n'en est pas quitte à si bon marché. Celle-ci lui prend jusqu'à ses culottes, et ne lui laisse que ce qu'il faut pour payer son gîte, au premier relai. C'étoit une horde de jacobins sans culottes, qui soutenoient que ce vêtement étoit inutile.

Yorick tristement à Trimm : Quelle journée, mon pauvre Trimm ! quel pays ! Il me reste ici un ami, je vais lui emprunter quelques louis, et retourner bien vite à Londres. Ce qui me pique le plus, c'est l'insolence de ces fripons de feuillans, qui prétendent qu'on les estime. Mon ami, cette estime-là ne me sort pas de la tête. Voilà, par exemple, ce qui me met en fureur. Chez nous aussi il y a des voleurs, mais ces coquins-là du moins ne nous demandent que votre argent. De l'estime, mon ami, non, je n'en reviens pas, je n'en reviendrai jamais. Je crois, Dieu me pardonne, que j'en veux moins à ces autres pendards qui m'ont pris jusqu'à mes culottes. Mais me piller, et me demander mon estime, en m'appuyant quatre paires de pistolets sur la tête, mon pauvre Trimm, je doute si j'ai bien entendu ; c'est peut-être moi qui rêve. Tâte-moi le pouls, vois si je n'ai pas la fièvre. Sûrement je les aurai mal compris. Non, mon bon maître, vous avez bien entendu. Ah ! Trimm, partons, courons, fuyons ces bandits, qui veulent qu'on les estime.

Une nuit d'Young.

Une lueur pacifique avoit brillé un moment ; de quelles ténèbres elle est suivie ! quels torrens de sang vont encore inonder les quatre parties du monde ! quel déluge de calamités va fondre sur l'univers entier ! de quelque part que je tourne les yeux, je ne vois que des élémens de discorde et de guerre ; des objets lugubres et funèbres épouvantent mon imagination et oppressent ma pensée. Sur les bords de l'Afrique, des colonies qui, pour éviter leur destruction totale, se croient obligées de faire en quelque sorte scission avec la mère-patrie, et qui repoussent le présent de l'égalité comme la robe de Nessus, ou la boîte de Pandore ; le gouvernement français ne sachant s'il doit approuver une me-

(4)
sûre dictée par une sorte de nécessité, inspirée par la catastrophe des colonies de l'Amérique, ou punir une espèce d'insurrection contre-révolutionnaire.

Dans l'Asie, l'isle de Java, la superbe Batavia près de subir le joug d'une domination étrangère; la patrie de Franklin et de Washington, dans l'Amérique, menacée des plus grands troubles; nos colonies répandant la dernière goutte de leur sang, et rendant pour ainsi dire le dernier soupir.

L'Irlande en ce moment en proie aux horreurs d'une guerre civile, redoublées par notre intervention; 18,000 Français qui n'ont d'autre perspective que la victoire ou la mort, et à qui même la victoire pourroit devenir funeste.

La Hollande qui consume un tems précieux en disputes politiques, tandis que l'on lui coupe les veines dans l'Asie.

L'Italie où vient de s'ouvrir un volcan sous le nom de république.

Les bords du Rhin épuisés d'hommes, d'argent et de vivres.

La France, par l'institution d'une fête sanguinaire, insultant de nouveau tous les rois de l'Europe, et leur déclarant en quelque sorte une guerre à mort.

Les bords du Tibre, si long-tems pacifiques, chargés d'armes et de combattans; des millions d'hommes de toutes les nations; ensevelis dans une isle du Rhin et dans les marais de Mantoue.

Des haines nationales portées à leur dernière période, exaltées jusqu'à la rage, par le renvoi d'un ambassadeur et le soulèvement de l'Irlande.

Nous nous sommes jetés, pour ainsi dire, dans une fournaise ardente, nous avons allumé un incendie, dont nous ne pouvons éviter la flâme qu'en la dirigeant sur nos voisins. Anacharsis Clootz, extravagant orateur du genre humain, auriez-vous, par aventure, rencontré la vérité, lorsque vous assuriez que le vaisseau de la république française ne trouveroit de port assuré que dans la république universelle? Et vous orateur non moins paradoxé, non moins dangereux, quoique doué d'un grand génie et d'une plus forte portion d'intelligence,

O Rousseau! s'il est vrai que sur les sombres bords,
Les malheurs des vivans puissent toucher les morts,
Ah! combien frémissera ton ombre infortunée,
Des maux où ta patrie est encore condamnée,
Tu rediras cent fois: voilà ce qu'on coûte
Les discours d'un rêveur qui veut être écouté.

Arrêté du 16 nivose, an 5.

Le directoire exécutif proclame, pour terme moyen du cours des mandats, des cinq jours précédens, la proportion suivante:

Pour cent livres en mandats, une livre quinze sous.

Signé P. BARRAS, président.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 19 nivose.

Cardonnel, par motion d'ordre, rappelle que le con-

seil, frappé des maux qui résultent de la suspension de la loi de septembre 1790, sur l'organisation du notariat, a chargé une commission spéciale de lui présenter les moyens d'y remédier: cependant aucun rapport n'a encore été fait; l'orateur demande que la commission soit tenue de le présenter sans plus de délai. Adopté.

Perrin (des Vosges): Le directoire, dans trois messages successifs, vous a dénoncé les manœuvres coupables des prêtres déportés rentrés. Le mal va croissant; plusieurs départemens qui avoient joui jusqu'ici de la plus parfaite tranquillité, sont au moment de devenir le théâtre du trouble et de la discorde. Celui des Vosges est particulièrement aujourd'hui dans cette situation inquiétante. Les prêtres déportés y sont rentrés par la Suisse; ils y fomentent les dissensions, et ce département est à la veille de devenir une nouvelle Vendée. Il importe donc de prendre au plutôt des mesures, et je demande que la commission soit tenue de faire son rapport.

Lamarque appuie cette proposition, en observant que la cause du mal est dans l'incohérence de la législation actuelle sur les prêtres déportés. Il pense qu'il est urgent, pour le maintien de la tranquillité publique, de lever à cet égard les doutes qui arrêtent la marche des administrations; et il insiste, en conséquence, pour que la commission fasse son rapport dans le délai de cinq jours. Adopté.

Bion annonce que la commission chargée de faire un rapport sur l'administration des postes et messageries, a fini son travail, et est prête à le présenter.

Le conseil arrête que le rapporteur aura la parole auodi prochain.

Simcoa reproduit le projet de résolution concernant la successibilité des enfans naturels: en voici les dispositions:

Art. I. L'article 4 de la loi du 15 thermidor, est rapporté.

II. Les enfans nés hors du mariage et leurs descendans, ont droit aux successions directes de leurs aïeux et autres descendans, ouvertes après la publication de la loi du 4 juin 1793, bien que leurs père et mère soient morts avant la publication de ladite loi.

III. Le droit de successibilité réciproque entre les enfans nés hors le mariage, ou leurs descendans d'une part, et leurs parens collatéraux de l'autre, a lieu dans les successions collatérales ouvertes depuis la publication de la loi du 12 brumaire an 2, quoique leurs père et mère soient morts avant la publication de la loi du 4 juin 1793.

Quelques débats s'engagent, et le conseil ajourne la discussion.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 19 nivose.

Sur le rapport de Bissot, on approuve une résolution qui affecte le couvent de s'écoliers, situé dans la commune de Montclmart, à l'école du département de la Drôme.

J. H. A. POUJADE-L.